



Paris, le 22 septembre 2020

M. François NOGUÉ

Directeur des Ressources Humaines du GPU SNCF
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE SAINT-DENIS Cedex

Objet : Demande d'audience unitaire règlements intérieurs

Monsieur le Directeur,

Le 04 août dernier, les organisations syndicales représentatives vous ont adressé un courrier concernant les projets de règlements intérieurs des SA.

Nous déplorons dans la réponse que vous nous apportez en date du 17 septembre 2020 la volonté de poursuivre l'écriture unilatérale des règlements intérieurs, en élargissant leur champ, bien au-delà des seules obligations à traiter dans ceux-ci.

Nous avons notamment pointé dans ce courrier du 04 août dernier, la rupture d'égalité de traitement entre les cheminots à statut et les salariés contractuels de l'entreprise portant sur l'abandon des garanties disciplinaires contenues dans le chapitre 9 du GRH0001 et RH00144 pour une partie du corps cheminot.

Cette modification/transposition nous apparaît pour le moins éloignée de l'objectif de préserver l'unité sociale du groupe public ferroviaire, mis en avant dans le projet d'entreprise.

De la même manière, de nombreuses dispositions de ces règlements sont de nature à restreindre, voire interdire l'exercice de nombreuses libertés individuelles et collectives, et singulièrement du droit syndical.

Enfin, concernant les dispositions en matière de santé/sécurité, nous ne pouvons que déplorer que l'accent soit mis sur la responsabilité individuelle des agents, alors qu'il s'agit avant tout d'obligations reposant sur l'employeur.

Nos organisations syndicales souhaitent donc être reçues dans les meilleurs délais dans le cadre d'une audience, afin d'aborder ces questions avant même que ces projets ne soient traités dans les CSE et CSEC.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré, Monsieur le Directeur, de nos respectueuses salutations.

CGT

UNSA

SUD-Rail

CFDT

Laurent BRUN

Florent MONTEILHET

Erik MEYER

Nicolas ROISSARD